



# RÈGLEMENT des Concours de poésie 2023

## Article 1

Dans le cadre du 25<sup>e</sup> *Printemps des poètes*, l'équipe de lettres et le CDI, organisent un concours de poésie au sein du collège ouvert à tous les élèves et adultes du collège. Le thème de cette année est **Frontières**. Un concours de Haïkus est également proposé aux élèves de 6<sup>e</sup> dont le thème reste libre.

## Article 2

Les concours se déroulent du **13 au 31 mars 2023**.

## Article 3 :

Toutes les formes poétiques sont acceptées. La qualité, la sensibilité, la musicalité, la créativité et le ton personnel seront les critères essentiels pour le jury ainsi que le respect du thème.

## Article 4

La participation est individuelle et chacune des œuvres doit être **une création personnelle**.

## Article 5

Les poèmes sont à remettre dans l'urne située au CDI, du **13 au 31 mars 2023**.

## Article 6 :

Les poèmes sont soit tapés à l'ordinateur soit manuscrits mais **lisibles facilement** par le jury.  
**Le nom et la classe du participant seront notés au dos du poème.**

## Article 7 : Jury et lauréats

Le jury sera composé d'adultes travaillant au collège. Il se réunira entre le 3 et 11 avril 2023. Les noms des lauréats et la date de la remise des prix seront alors affichés avant le 14 avril 2023.

## Article 8 : Récompenses

Les lauréats recevront une récompense lors de la remise des prix qui se fera au mois de juin.

## Article 9

Les poèmes des lauréats seront affichés et publiés sur l'ENT.

## Article 10

Le fait de participer au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et des décisions du jury. Le non-respect du règlement entraîne l'élimination du participant.

**Autres renseignements : S'adresser à Mme Pelmont ou à vos professeurs de français.**